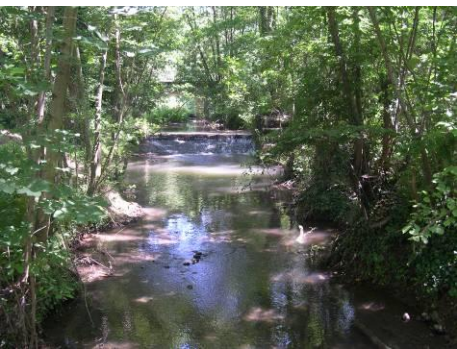
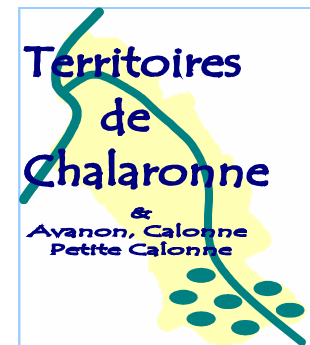




Agir sur les phytosanitaires en zones non agricoles à travers le contrat de rivière



Syndicat des Rivières des
Territoires de Chalaronne

Journée ARRA- L'Arbresle
16/12/2010





Plan de l'intervention

1 - Le contrat de rivière Chalaronne et son périmètre



2 - Formation des agents communaux



3 - Plan de désherbage communal et acquisition de matériel de désherbage alternatif



4 - Actions de communication



1 - Contrat de rivière Chalaronne : le périmètre

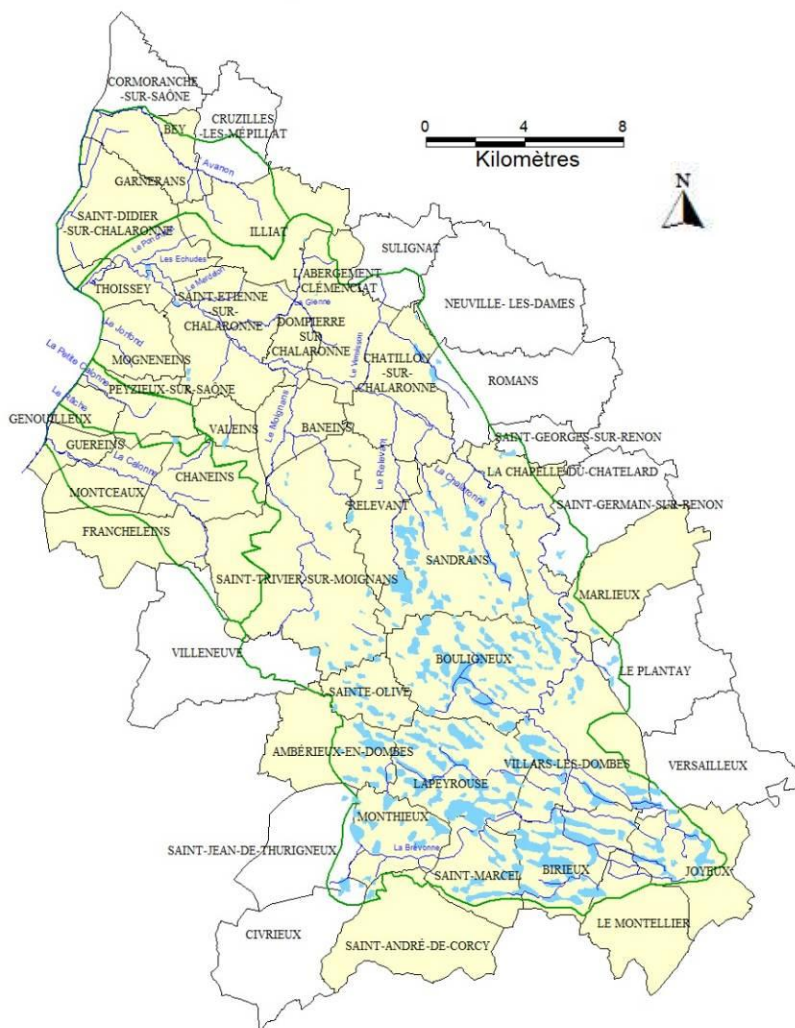
Département de l'Ain

6 rivières affluents de la Saône

Superficie totale : 417 km²

397 étangs, 10% du bassin versant en eau

3 régions naturelles



- Limites des bassins versants
- Communes adhérentes au Syndicat
- Communes non adhérentes au Syndicat
- Etangs de la Dombes



Contrat de rivière Chalaronne : les actions

Contrat de rivière des territoires de Chalaronne signé en février 2008 pour une durée de 7 ans

Actions inscrites au contrat réparties selon 3 volets :

Volet B : Préservation et restauration de la qualité physique et
Volet A : Amélioration de la qualité des eaux
Volet C : Valorisation des milieux aquatiques / Protection contre les inondations





L'action du SRTC en zone non agricole

Constat de pollution des eaux superficielles par les
produits phytosanitaires ...



...d'origine agricole (88 %
des quantités de
matières actives)...

...et non agricole (12 %
des quantités de
matières actives dont $\frac{1}{4}$
provient de l'entretien
des espaces verts
communaux)



L'action du SRTC en zone non agricole

Des quantités relativement faibles pour les zones non agricoles ...



...mais un contexte d'application très favorable aux transferts vers les eaux :

- Surfaces imperméabilisées ruisselantes
- Proximité des avaloirs, des fossés, des rivières
- Quasi absence de zones tampons



Fiches A-33 et A-34 du contrat de rivière

Fiche A-33 : améliorer la gestion des espaces verts communaux

Formation des agents communaux

Réalisée
début 2008

Réalisation de plans de désherbage communaux

En
cours

Démonstration et aide à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif

En
cours

Fiche A-34 : améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des jardins privés

Communication et participation à des événements locaux

En
cours



2 – Formation à destination des agents communaux : déroulement

3 sessions de formation organisées sur les Territoires de Chalaronne

4-5 février 2008 : Châtillon sur Chalaronne

7-8 février 2008 : Saint Didier sur Chalaronne

10-11 mars 2008 : Villars les Dombes

49 participants (45 prévus), soit 75 %
des agents du territoire

Formation intra du CNFPT, prestataire
FREDON Rhône Alpes



Formation à destination des agents communaux : contenu

1.5 jours de travail en salle et 0.5 jour sur le terrain

Thématiques abordées

Caractéristiques et impacts liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Réglementation

Transport et stockage des produits phytosanitaires

Bonnes pratiques de traitement et méthodes alternatives

Travail sur le terrain:

- Classement d'un local de stockage
- Dosage - étalonnage
- Utilisation d'un désherbeur thermique
- Plan de désherbage



Formation à destination des agents communaux : bilan

86 % des agents ont considéré la formation adaptée à leurs besoins, 91 % satisfaits ou très satisfaits

12 communes intéressées par la mise en place d'un plan de désherbage (18 aujourd'hui)

Compléments d'information souhaités:

- Techniques alternatives (33%)
- Lutte contre les plantes envahissantes

40% des agents intéressés par la réalisation d'une démonstration plus longue pour les techniques alternatives



3 – Plans de désherbage communaux



Plans réalisés en interne par le SRTC pour toutes les communes du syndicat qui le souhaitent

Temps de travail annuel estimé :
environ 40 jours travaillés pour
réaliser entre 2 et 4 plans de
désherbage selon la taille de la
commune





Le Plan de Desherbage Communal (PDC)

Outil d'aide à la décision permettant :

- De réfléchir à la place du végétal en milieu urbain
- De réaliser un bilan des pratiques d'entretien des Espaces Verts menées jusqu'à présent
- De déterminer pour chaque espace à désherber la pratique de désherbage la plus adaptée en tenant compte de plusieurs critères



Le Plan de Desherbage Communal (PDC)

Réalisation du PDC en 5 étapes :

1 : Inventaire des pratiques d'entretien

2 : Définition des objectifs d'entretien

3 : Cartographie et classement des zones à désherber

4 : Propositions de gestion

5 : Enregistrement des pratiques d'entretien et suivi annuel

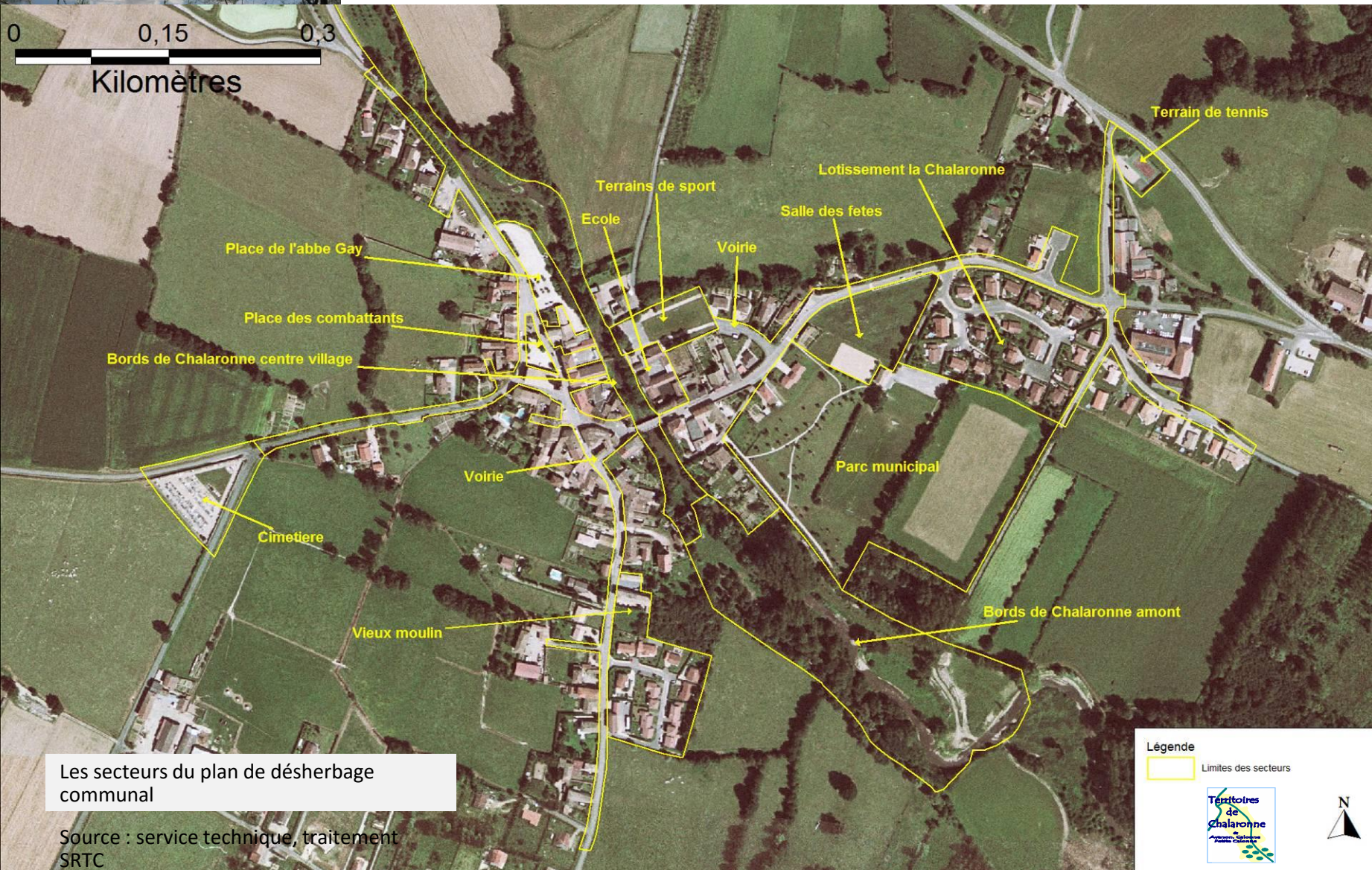


Le Plan de Desherbage en pratique

- 1 - Etablissement d'une liste de communes volontaires
- 2 - Rencontre avec les élus et le responsable du service espaces verts pour cadrer la réalisation de l'étude
- 3 - Recueil des pratiques avec le responsable espaces verts à l'atelier et sur le terrain
- 4 - Cartographie terrain (roulette d'arpenteur et photos aériennes)
- 5 - Validation de la cartographie avec le responsable espaces verts
- 6 - Remise du plan aux élus et aux agents + Présentation orale



Cartographie des secteurs





Présentation des secteurs dans le document de synthèse du plan

Secteur	Place de Combattants
Types de surface	Stabilisé, Massifs fleuris
Estimation des Surfaces	Type de surface : 0.06 ha (surf. perméables), 0.003 ha (massifs fleuris)
	Niveau de risque : 0.06 ha (risque élevé), 0.006 ha (risque faible)
Objectifs d'entretien	Esthétique, stationnement
Proximité à l'eau	Avaloirs
Fréquentation	☼ ☼ ☼
Intérêt esthétique	☀ ☀ ☀
Niveau d'entretien	Fort



PRATIQUES D'ENTRETIEN POUR LA SAISON 2008

- 1 passage d'antigerminatif sur 80% de la surface en avril puis plusieurs passages de postlevée en tâches entre juillet et septembre,
- Depuis début 2009 : essai de désherbage thermique,
- Utilisation d'antimousse sur le monument au mort.

CONSEILS D'ENTRETIEN DU SECTEUR :

- Poursuite de la mise en place du désherbage thermique pour limiter voire supprimer le recours aux produits phytosanitaires,
- A MT, acquisition de matériel de désherbage mécanique utilisé notamment en début de saison en complément de l'utilisation du desherbeur thermique.



Actions de communication pendant et après la réalisation du PDC

Point crucial du PDC : facteur prépondérant de la réussite ou de l'échec des mesures proposées

Communication à destination des habitants pour les associer aux modifications en cours et pour les faire réfléchir à leurs propres pratiques

Communication à destination des élus et des services techniques pour que cette démarche soit comprise et partagée par tous



Réaliser les PDC en interne ?

Avantages	Inconvénients
Visibilité du syndicat par rapport aux élus et aux agents communaux	Temps passé à la réalisation non négligeable
Outils de communication plus faciles à mettre en place sur une période plus longue	Phase de cartographie assez lourde
Pas de cahier des charges et autres pièces de marché à rédiger !	
Varier les missions de l'animateur pour ne pas travailler uniquement avec le monde agricole	



Acquisition de matériel de désherbage alternatif

Réalisation du plan permettant d'obtenir des subventions de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau RMC pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif

2 modes d'acquisition selon la taille de la commune :

Commande groupée de désherbeurs thermiques à gaz par le SRTC pour les petites communes et revente à ces dernières déduction faite des subventions

Pour les communes plus importantes, MO communale pour du matériel de gabarit plus important



Acquisition de matériel de désherbage alternatif

Désherbage thermique à gaz : destruction de la plante
par un choc thermique





Atouts et contraintes liés au désherbage thermique à gaz

	Atouts	Contraintes
Pour le contrôle des mauvaises herbes	Aucune pollution au niveau du sol et des eaux superficielles	Inadapté dans certaines zones (herbes à proximité d'un grillage plastifié par exemple, herbes denses et bien développées)
	Précision du désherbage	Rejet de CO2
		Nécessite plus de passages que le désherbage chimique (4 à 6 passages contre 2 à 3 en chimique)
		Efficacité maximale sur des adventices jeunes (3 à 5 feuilles)
Pour l'utilisateur	Aucun dosage ou manipulation de produits présentant un risque pour la santé	Risques d'incendie
	Moins de protection nécessaire par rapport au désherbage chimique (absence de toxicité)	Petite période d'apprentissage pour l'application (les mauvaises herbes ne doivent pas être « carbonisées »)
	Investissement faible et subventionné	
	Maniabilité et simplicité d'utilisation, maintenance réduite	
	Peut être placé dans un véhicule pour faire de l'application en appoint d'une autre intervention	



Eco-bilan qualitatif désherbage thermique et chimique

	Désherbage thermique	Désherbage chimique
Fabrication	Gaz fossile non renouvelable	Substance chimique de synthèse
	Coût énergétique de l'extraction	Coût énergétique pour la production
Utilisation	Emission de gaz à effet de serre (2 à 3 kg de gaz/h), quantités négligeables par rapport aux autres usages	Nocivité pour l'environnement et la santé
Fin de vie	Bouteilles consignées, remplies et remises en vente	Persistance variable des molécules
		Gestion des fonds de cuve, des bidons vides



Autres types de matériel de désherbage alternatif



Désherbeur à
la vapeur d'eau

Désherbeur
mécanique pour
terrains de sport



Brosses pour
les allées



4 - Actions de communication

Communication dans le cadre des plans de désherbage et en dehors

Rédaction d'articles (journal communal, journal annuel du SRTC, presse locale)

Mise en place de panneaux d'information/sensibilisation sur certains secteurs clés

Participation du SRTC à des événements locaux



Foire aux plantes rares de Châtillon

11 et 12/09/10



Participation du
SRTC à la foire

Réalisation d'une
plaquette à
destination des
jardiniers
amateurs et de
plusieurs
panneaux A0



Panneaux présentés



Plaquettes jardiniers 1/2

Le saviez vous ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des produits destinés à détruire les mauvaises herbes (herbicides), à lutter contre les maladies (fongicides) ou à se débarrasser de divers animaux nuisibles (souricides, raticides...).



Dans le périmètre du Syndicat, les pesticides utilisés par les jardiniers amateurs représentent environ 5% des quantités totales tous usages confondus. Même si ces quantités peuvent paraître faibles, ces produits sont souvent mal utilisés, ce qui provoque une pollution des eaux ainsi que des risques pour votre santé.

Cette brochure vous permettra de découvrir quelques gestes simples et peu coûteux pour améliorer l'entretien de votre jardin.



SYNDICAT DES RIVIERES DES
TERRITOIRES DE CHALARONNE

Limitons l'usage des
pesticides dans les
jardins

CONTACT

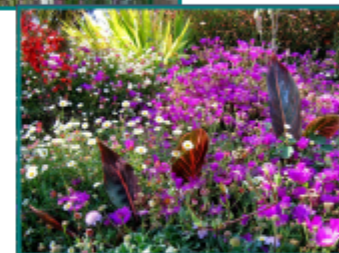
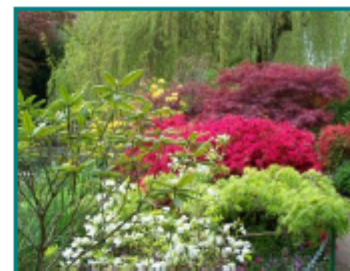
Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
7 Avenue Dubanchet
01400 Châtillon sur Chalaronne

Téléphone : 04 74 55 20 47
Télécopie : 04 74 50 71 74
Messagerie : smtc@wanadoo.fr

AUTRES SOURCES D'INFORMATIONS

Site Internet CROPPP (Cellule Régionale
d'Observation et de Prévention des Pollutions par
les Pesticides) :
www.croppp.org

Site internet e-phy (informations sur les pesticides) :
<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>



Rhône-Alpes Région

Plaquettes jardiniers 2/2

Les bons gestes contre les « mauvaises » herbes

Faut-il désherber ?

Avant de songer à détruire ces plantes, apprenons à les accepter et à les percevoir autrement :

- ◆ Les plantes sauvages attirent les insectes butineurs qui participent à la pollinisation des arbres fruitiers et de nombreux légumes.



Allée enherbée

- ◆ Ces herbes sont-elles vraiment gênantes ? La végétation spontanée n'a-t-elle pas sa place dans votre jardin, pelouse ou certaines de vos allées ?

L'utilisation raisonnée des désherbants

Précautions générales :

- ◆ Ne traitez pas à proximité des points d'eau (ruisseaux, caniveaux, avaloirs...) ou sur des terrains présentant un fort risque d'entraînement (surfaces imperméables, en pente...) sinon la pollution de l'eau serait immédiate. Privilégiez le désherbage manuel dans ces zones.

Choisissez le produit et le matériel de traitement adapté :

- ◆ Achetez uniquement les produits présentant la mention « emploi autorisé dans les jardins ». Tout autre produit est interdit,
- ◆ Privilégiez l'utilisation de produits adaptés au pulvérisateur pour une meilleure précision. Ne pas utiliser d'arrosoir pour mélanger le produit avec l'eau et pour l'appliquer.

- ◆ Lire attentivement et respecter scrupuleusement les indications fournies par les étiquettes. Le surdosage est à proscrire car le produit ne sera pas plus efficace. De plus, les risques de pollution sont très importants et la fertilité du sol diminuera.

Choisissez le meilleur moment pour traiter :

- ◆ Traitez le matin ou le soir lorsque la température est inférieure à 25 °C,
- ◆ N'intervenez pas s'il pleut ou lorsqu'une pluie est annoncée,
- ◆ Ne traitez pas s'il y a du vent pour limiter les risques de dérive dans le voisinage.

Protections lors de l'application des produits :

- ◆ L'application des produits s'effectue avec une combinaison ou un pantalon réservé uniquement à cet usage, avec des gants en nitrile, des bottes et si nécessaire un masque spécifique,
- ◆ Ne pas boire, manger ou fumer pendant le traitement pour éviter les intoxications,
- ◆ Eloignez les enfants et les animaux du lieu de l'application.

Rinçage des bidons vides et du pulvérisateur :

- ◆ Lors de votre préparation, si le bidon est vide, rincez le 3 fois à l'eau claire en ajoutant l'eau de rinçage dans votre pulvérisateur,
- ◆ Ne videz rien dans les évier, autre point d'eau ou fossé : la pollution de l'eau serait immédiate.

Gestion des produits :

- ◆ Lorsque le traitement est terminé, rincez le pulvérisateur à l'eau claire (1/10^{ème} de son volume) puis répartissez l'eau de rinçage sur les zone déjà traitées,
- ◆ Les pesticides doivent être stockés dans une armoire spécifique fermée à clé et inaccessible aux enfants,
- ◆ Rapportez vos emballages vides en déchetterie.

Comment limiter leur développement autrement ?

Pour le jardin d'ornement :

- ◆ Utilisez un paillage entre vos plantes pour limiter le développement des mauvaises herbes, limiter l'arrosage et améliorer la fertilité du sol (coques de cacao, écorces de pin, feuilles mortes...),
- ◆ Mettez en place des plantes couvre-sol rustiques qui vont occuper l'espace disponible.

Pour le jardin potager :

- ◆ Fertilisez modérément,
- ◆ Privilégiez l'arrachage manuel ou le sarclage en intervenant précocement et régulièrement. Les plantes indésirables doivent être supprimées avant la montée en graine,
- ◆ Rationnez l'irrigation (à réaliser le soir ou le matin). Privilégiez l'utilisation d'un arrosoir ou un système goutte à goutte plutôt qu'une rampe ou autre dispositif qui arrose à la fois les légumes et les allées.

Pour les allées, cours, entrées de garage et terrasses :

- ◆ Acceptez la présence d'herbes spontanées
- ◆ Pour des surfaces imperméables (terrasses, dallages), le désherbage thermique au gaz peut être utilisé : la chaleur de la flamme détruit les herbes indésirables.



Désherbeur thermique porté



Syndicat des Rivières des
Territoires de Chalaronne
7 Avenue Dubanchet
01400 Châtillon sur Chalaronne



Merci pour votre attention